



PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire (nom) reconnaît que le programme-cadre Éducation physique et santé permettra à l'élève d'adopter des pratiques saines et actives qui lui serviront la vie durant. Le Conseil reconnaît que le programme-cadre ne remplace pas le rôle des parents dans l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants au sujet du développement de la personne et la santé sexuelle. Le but de cette politique est d'informer les parents qu'ils peuvent choisir de faire exempter leur enfant de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans le Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé (2019) et de fournir un processus pour l'exemption.

PRINCIPES DIRECTEURS

- L'exemption se limite à l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage du sujet Développement de la personne et santé sexuelle du domaine d'étude D : Vie saine, et non à une sélection de contenus d'apprentissage ou de groupes de contenus d'apprentissage du curriculum Éducation physique et santé.
- Aucune exemption sera accordée pour l'enseignement relatif à tous les autres contenus d'apprentissage du curriculum Éducation physique et santé.

DÉFINITIONS

- **Période d'enseignement** : fait référence à la période, comprenant les dates de début et de fin, pendant laquelle sont donnés les cours en éducation physique et santé portant sur le Développement de la personne et santé sexuelle. Cette période peut s'étendre sur plusieurs jours ou plusieurs semaines, en fonction des calendriers des écoles et des plans de cours du personnel enseignant.
- **Événement imprévu** : renvoie à un événement qui empêche l'école de donner des cours pendant la période d'enseignement.



Révisée (Comité LDC) :

Modifiée : le 30 novembre 2019

EXEMPTION DE L'ENSEIGNEMENT RELATIF AU SUJET
DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE ET SANTE
SEXUELLE 1^{ER} A LA 8^E ANNEE

RÉFÉRENCES

NPP 162, Exemption de l'enseignement relatif aux contenus d'apprentissage au sujet Développement de la personne et santé sexuelle prévu dans le curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation physique et santé, 2019;
Programme-cadre d'Éducation physique et santé, MEO, 2019

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.